



Strasbourg, 9 Octobre 2017

AP/CAT (2017) 14  
Français

## **ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

### **BUDGET POUR 2018<sup>1</sup>**

*Document préparé par le Secrétariat  
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

*Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

---

<sup>1</sup> Le document présent comprend les données des propositions du budget 2018-19 soumises au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est sujet à d'éventuels ajustements suite à sa discussion par le Comité des Ministres.

## RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Près d'un tiers de la population mondiale vit actuellement dans des zones à risque où des catastrophes peuvent se produire, qu'il s'agisse de risques naturels liés à la dynamique endogène et exogène de la planète ou de risques technologiques dus à l'activité humaine.

L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne sont responsables de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine.

EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques.

Au niveau politique, l'organe décisionnaire d'EUR-OPA est la Session ministérielle (qui se tient tous les cinq ans), assistée par le Comité des correspondants permanents (qui se réunit au moins deux fois par an). En définissant les priorités de l'Accord par l'adoption d'un plan à moyen terme, ce comité approuve les recommandations et les résolutions correspondantes adressées aux autorités compétentes des États membres. Il approuve également des lignes directrices en vue de leur mise en œuvre.

Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des 26 centres euro-méditerranéens spécialisés, dont le rôle spécifique est d'élaborer des projets, au niveau national comme au niveau régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience aux risques majeurs parmi la population. EUR-OPA aide également à mettre au point des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes. Il recueille les bonnes pratiques et met à profit les enseignements tirés pour proposer des mesures plus efficaces de prévention et de protection. Enfin, EUR-OPA partage et diffuse au sein de la population des connaissances sur les différents risques au moyen de publications adaptées.

L'objectif de cet Accord partiel est que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.

Au cours du biennium, l'accent portera sur l'intégration de la prévention et la gestion du risque dans des éléments sectoriels tels que les groupes vulnérables et marginaux, le patrimoine culturel, l'environnement et le changement climatique.

25 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie et Ukraine.

## RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Objectifs	Base
RESULTAT ATTENDU 1	Les Etats membres ont bénéficié d'outils conçus sur mesure pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes		
	Nombre de nouvelles recommandations adoptées concernant des domaines d'actualité	> 1 p.a.	
	Nombre de projets mis en oeuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité	> 3 p.a.	
	Nombres de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophe.	> 2 p.a.	
	Preuve d'amélioration (changement dans les politiques ou les pratiques nationales)		

## STRUCTURES ET SECRETARIAT

Comité des Correspondants Permanents	2018: 4 postes (2A, 2B)
Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés	2019: 4 postes (2A, 2B)

**Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)**

K €		Réel 2016	Budget 2017 ajusté	Variation	Budget 2018	Variation	Budget 2019
Dépenses de personnel		441,7	507,7	13,6	521,3	8,9	530,2
Personnel		384,7	447,1	11,8	458,9	7,8	466,7
Contributions au Fonds de réserve de pensions		57,0	60,6	1,8	62,4	1,1	63,5
Autres dépenses		550,9	517,9	-8,5	509,4	-3,7	505,7
Autres dépenses		550,9	517,9	-8,5	509,4	-3,7	505,7
	Total dépenses	992,6	1 025,6	5,1	1 030,7	5,2	1 035,9
Contributions des Etats membres		1 025,6	1 025,6	5,1	1 030,7	5,2	1 035,9
Recettes diverses		3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total Recettes	1 029,0	1 025,6	5,1	1 030,7	5,2	1 035,9

**CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES<sup>2</sup> 2018**

<sup>2</sup> Aucun taux minimal ou maximal de contribution sont applicables.  
Les grands contributeurs sont : FEDERATION DE RUSSIE, TURQUIE

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	CLE DE REPARTITION (%)	2018 MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €	2017 MONTANT EN €	DIFFERENCE EN %
ALBANIA	0,2796	2 881,84	2 770,15	3,88
ARMENIE	0,2501	2 577,78	2 407,08	6,62
AZERBAIDJAN	1,2981	13 379,52	13 217,93	1,21
BELGIQUE	7,8751	81 168,66	76 215,41	6,10
BOSNIE-HERZEGOVINE	0,3770	3 885,74	3 727,03	4,08
BULGARIE	1,0172	10 484,28	9 914,48	5,43
CROATIE	0,9456	9 746,30	9 434,50	3,20
CHYPRE	0,3486	3 593,02	3 472,68	3,35
GEORGIE	0,3580	3 689,91	3 612,16	2,11
GRECE	3,6861	37 992,63	37 764,64	0,60
LUXEMBOURG	0,9230	9 513,36	8 678,63	8,77
MALTE	0,1615	1 664,58	1 495,33	10,17
MOLDOVA	0,2296	2 366,49	2 244,01	5,18
MONACO	0,1002	1 032,76	925,09	10,43
PORTUGAL	3,5908	37 010,38	34 917,58	5,65
ROUMANIE	3,4383	35 438,56	32 881,76	7,21
FEDERATION DE RUSSIE	31,5106	324 779,74	329 511,95	- 1,46
SAN MARINO	0,0269	277,26	269,73	2,72
SERBIE	0,8483	8 743,43	8 281,72	5,28
"L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"	0,2237	2 305,68	2 148,63	6,81
TURQUIE	31,5106	324 779,74	329 511,95	- 1,46
UKRAINE	3,3868	34 907,75	37 249,79	- 6,71
<b>ETATS NON-MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>				
ALGERIE	4,1219	42 484,42	41 838,33	1,52
LIBAN	0,8980	9 255,69	8 148,39	11,96
MAROC	2,5944	26 740,48	24 961,05	6,65
<b>Total:</b>	<b>100,0000</b>	<b>1 030 700,00</b>	<b>1 025 600,00</b>	<b>0,49</b>